

RAPPORT ANNUEL

2020



Silgi
Garantir l'accès au crédit

SOMMAIRE

Edito de la Présidente	3
Le mot du Directeur Général	4
Faits marquants	8
Rapport CAC	11
Comptes annuels	13

GOUVERNANCE

Au 1er juin 2021

ADMINISTRATEURS

Présidente : Karine DESROSES

Présidente CMA Vienne

Vice-président : Serge CRABIÉ

Président CMAR Occitanie

Membre de droit : Joël FOURNY

Président CMA France

- **Michel Aoustin** - Président CMAR Bretagne
- **Pascal Barillon** - Président CMA Paris
- **Philippe Bely** - Président CMA Loire Atlantique
- **Gérard Bobier** - Président CMAR Centre-Val de Loire
- **Geneviève Brange** - Présidente CMA Charente
- **Bernard Detrez** - Président CMA Ardennes
- **Henri Salomon** - Président CMA Martinique

- **Philippe Bailly** - Groupe Crédit Mutuel
- **Thomas Blanco** - Groupe Crédit Agricole, SACAM Participations
- **Quentin Boucly** - Bpifrance
- **Valérie Dumont** - Groupe BPCE, CEGC
- **Cédric Hurault** LCL - Le Crédit Lyonnais

- **Bruno Geeraert** - Direction Générale des Entreprises, Représentant de l'État

- **François Beaupère** - Président Chambre d'Agriculture Maine et Loire, Représentant des Chambres d'Agriculture
- **Christian Geissmann** - Président de la Commission Entrepreneuriat, CCI Alsace Eurométropole, représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie

- **Bernard Zakia**, Commissaire du Gouvernement, contrôleur général économique et financier à la Direction Générale du Trésor du Ministère de l'Économie et des Finances

CENSEURS

- **Daniel Demeulenaere**
Bpifrance
- **Christine Dietschy**
Société Générale
- **Mickaël Le Nezet**
La Banque Postale
- **Laurent Munerot**
Président CMA Essonne
- **Richard Muscat**
BNP Paribas
- **Geneviève Sabbe**
Présidente CMA Somme
- **Laure Vial**
Présidente CMA Alpes de Haute Provence

COMITÉ d'AUDIT et des RISQUES

Président : **Thomas Blanco**

- **Alain Audouard**
Président CMA Rhône
- **Philippe Bailly**
Groupe Crédit Mutuel
- **Quentin Boucly**
Bpifrance
- **Jean-Denis Meslin**
Président CMA Normandie
- **François-Marie Ottaviani**
Président CMA Corse du Sud

EDITO DE LA PRÉSIDENTE

Apprendre à manœuvrer en temps de COVID a été le lot de toutes les entreprises durant cette année 2020.

Dans ce contexte, la SIAGI a su tirer son épingle du jeu grâce à sa gestion prudente des années précédentes et à diverses mesures prises au fil des mois : report ou suspension des échéances à la suite des actions mises en œuvre par les groupes bancaires dans les secteurs très impactés, nouvelle offre de garantie de prêts de trésorerie adossée au programme COSME-COVID et aux conventions avec certains conseils régionaux, réaménagements d'encours pour adapter les capacités de remboursement, lancement du portail de mise en ligne des demandes de garantie pour des montants compris entre 5 K€ et 50 K€.

En 2022 s'achèvera mon mandat de 5 ans.

Vu les premiers mois de l'année 2021, je suis persuadée qu'une belle dynamique économique est en train de se confirmer.

Cela nous permettra de construire un plan stratégique à la fois ambitieux pour la croissance de la SIAGI, et réaliste dans le contexte de sortie de crise et de fin annoncée des mesures de soutien aux entreprises.



Karine DESROSES
Présidente du Conseil d'Administration

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Notre mission plus que jamais d'actualité !

En ces temps économiquement instables, notre mission prend une dimension plus stratégique que jamais : garder la ferme volonté de faciliter l'accès au crédit des petites entreprises relève en effet d'un challenge, et la SIAGI a été au rendez-vous en 2020, en adaptant son offre et la gestion de ses risques au contexte.

Cela lui a permis de limiter à 15% la baisse de ses paramètres d'exploitation -demande de garanties, volume et nombre de crédits garantis mis en place, produit net bancaire-, et à 50% la baisse des résultats courants. Elle s'est par ailleurs préparée aux défaillances et pertes finales des années à venir en constituant une provision pour risques de 8,4M€, sans compromettre son ratio de solvabilité qui reste à un niveau plus qu'honorable (16,12%).

Nos partenaires bancaires et partenaires en garantie ont immédiatement répondu présents aux mesures de soutien à destination des entreprises, proposées par la SIAGI.



Michel COTTET
Directeur Général

Nous abordons ainsi 2021 avec la sérénité que donne un modèle économique qui a fait ses preuves en eaux calmes comme lors de tempêtes ; parce que nous avons anticipé un certain nombre de changements fondamentaux comme la digitalisation de nos activités ; et parce que j'ai une absolue confiance dans les équipes de la SIAGI.

ÉQUIPE de DIRECTION

Sylvie BOUDET

Directrice générale adjointe

Giulia BIANCHI

Directrice Marketing et Partenariats

Caroline LAFAURIE

Directrice du Développement

Anne MOREAU

Directrice Relations institutionnelles & Sociales

Frank PANDOLFI

Directeur des Opérations

Nadine SALMON

Directrice Région Sud-Est

François-Xavier SOURDOIS

Directeur Administratif et Financier

Régis TEISSEIRE

Directeur du Contrôle

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE ACTIVITÉ

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et économique.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques ont eu pour effet une contraction importante des projets et de la demande de financement en 2020.

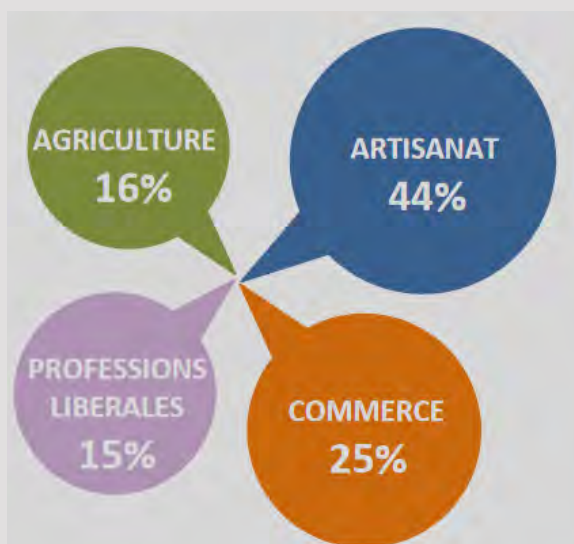
Dès le mois d'avril, la SIAGI a adapté son offre au contexte, et proposé un soutien à la trésorerie des petites entreprises, permettant ainsi d'accompagner les entreprises déjà bénéficiaires de sa garantie, tout en continuant à diffuser ses offres habituelles concernant les projets d'investissement.

Au plan européen, la SIAGI a pu bénéficier du programme COSME COVID, diffusé par le FEI. Les mesures financières ont permis aux entreprises de disposer de la trésorerie nécessaire aux paiements des charges difficilement reportables.

Avec 837M€ de prêts mis en place en 2020, la SIAGI enregistre une baisse globale de 14,4%, baisse ressentie sur tous les marchés : -26% dans le commerce, -19% dans l'artisanat, -16% dans l'agriculture, -17% pour les professions libérales (en excluant le partenariat avec la Caisse des Dépôts).

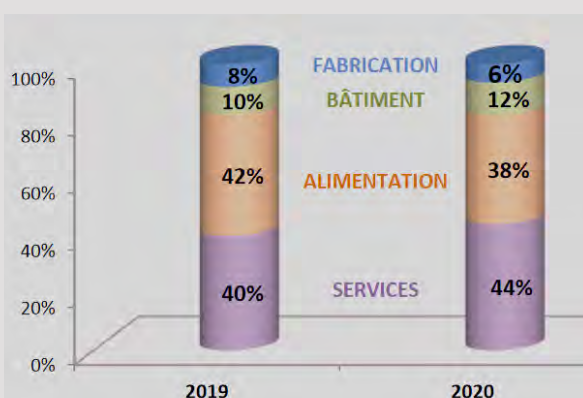
Le marché de l'Artisanat, avec 44% des contrats et 32 % des volumes garantis demeure le premier marché garanti par la SIAGI.

MARCHÉS



Base nombre de projets garantis

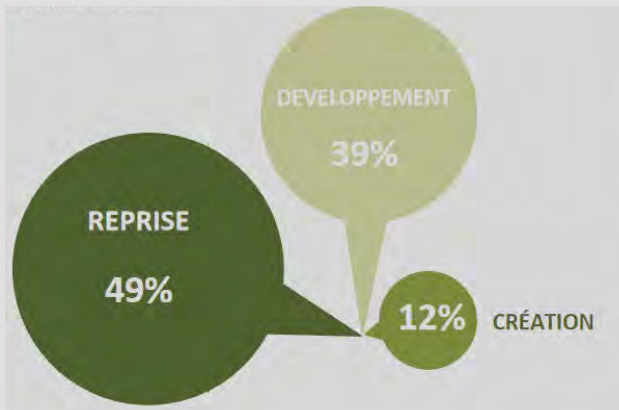
ARTISANAT PAR FAMILLE



Le Bâtiment, avec une baisse limitée à 4% en nombre et en volume, représente 12% des volumes de crédits garantis sur le marché de l'Artisanat.

Base volume de crédits garantis

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE ACTIVITÉ



OBJET

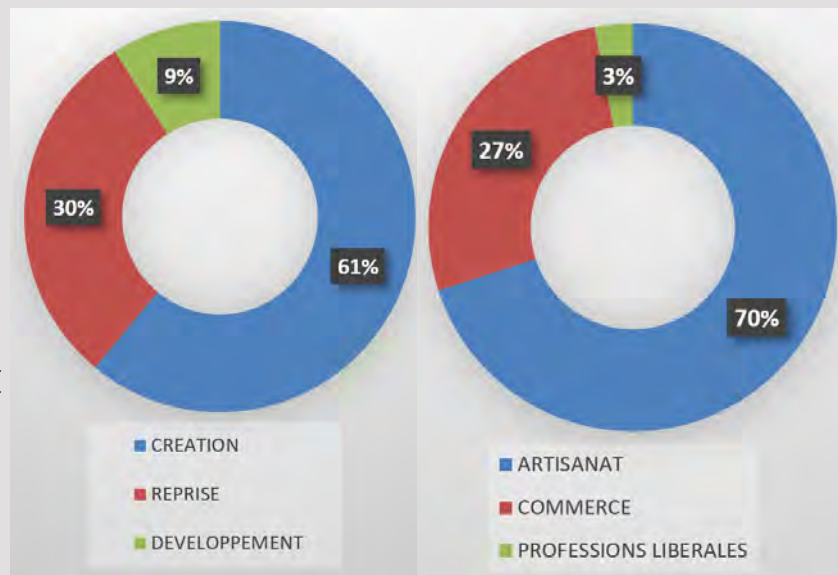
La répartition de l'activité par objet de crédit est strictement identique à celle de 2019.

Base volume de crédits garantis

GARANTIE 5/50

279 Garanties 5/50
Volume total : 7.5 M€
Montant moyen : 27 000 €

Base nombre de projets garantis



FOCUS FRANCHISE

- Les opérations garanties en franchise suivent la tendance des marchés Commerce et Artisanat. Au total, 312 opérations ont été garanties pour 82 M€.
- Les opérations sur le marché de l'Artisanat demeurent les plus importantes avec 60% des volumes de crédits garantis, soit 50 M€ en 2020, le marché du commerce en représentant 37%.
- Les opérations de création augmentent de 5% par rapport à 2019.

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

ENCOURS

Les engagements donnés sur les opérations garanties se sont élevés à 225 M€ en recul de 15% correspondant à une quotité moyenne cumulée (SIAGI + co preneurs de risque) de 37,7% contre 38,9% en 2019.

En progression de 8% par rapport à décembre 2019, la SIAGI au 31/12/2020 avec 1.016 M€ garantit 3.682M€ d'encours portés par les banques (soit 27,2%).

Les autres co-garants apportent une garantie complémentaire à hauteur de 449 M€ (soit 14,3% de quotité supplémentaire).

Le groupe INSEE commerce-réparation est désormais le 1er secteur avec 20% de l'encours, devant l'Hébergement-restauration (19%) et l'agriculture (17%).

35% de l'encours sans défaut est accompagné par des mesures spécifiques publiques pour les secteurs aidés (fonds de solidarité, exonération de charges...), dont 51% pour le CHR.

EXPLOITATION

Le produit des activités de garantie s'élève à 10,4 M€ contre 13,1 M€ en 2019, la baisse des volumes étant conjuguée à une baisse du taux d'intermédiation de 0,08% dû au différentiel de marge sur les marchés cibles.

Les actifs financiers génèrent un produit de 0,8 M€ contre 1,3 M€ du fait de la dépréciation sur les titres de participation.

Les charges d'exploitation se replient de 9,08%, dont -10,4% pour les charges de personnel et -6,2% pour les charges administratives, grâce à une gestion serrée des effectifs avec le non remplacement des départs.

EXPOSITION AUX RISQUES

Pour réduire l'impact de la crise, les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre de mesures avec effets directs et indirects sur la SIAGI : le prêt garanti par l'Etat (PGE), les moratoires de paiement des échéances de crédit, des prêts directs, des fonds de solidarité versés aux entreprises, l'indemnisation du travail partiel.

Les défaillances des entreprises au titre des procédures judiciaires, déclarées au cours de l'année 2020 ont été en retrait de 40% au plan national (52 000 en 2019).

La SIAGI a suivi le même rythme : les entrées en défaut (6,2M€) ont baissé de 44%, les indemnités versées aux banques ont baissé de 47% (5M€).

Une provision pour risques à naître « attendus » a été créée. Elle s'élève à 8,4 M€ et correspond à la perte attendue sur les défauts potentiels de 2020 non avérés. Cette provision s'ajoute à la provision sur risques nés de 51,2 M€, en retrait de 2 M€ par rapport à 2019.

RÉSULTAT

Le résultat courant avant impôts et le FRBG passent de 4,1 M€ en 2019 à 2 M€. La dotation au FRBG qui avait été réduite en 2019 a été à nouveau portée à 1 M€.

Le FRBG permet de couvrir le risque éventuel d'insuffisance du Fonds Mutuel de Garantie pour couvrir les pertes futures sur les garanties accordées par la SIAGI.

Le résultat net s'inscrit à 882 K€ à comparer à une moyenne de 2 M€ les 3 années précédentes. Le ratio de solvabilité s'établit à 16,12% contre 17,1% au 31/12/2019.

FAITS MARQUANTS :

PLAN DE RELANCE COVID 19 :

La SIAGI et le FEI adaptent l'offre SIAGI COSME

En complément ou en alternative au PGE, la SIAGI a conclu un accord avec le Fonds Européen d'Investissement pour garantir les prêts de trésorerie des petites entreprises d'un montant compris entre 5 000 et 150 000 euros.

Cet accord, intégré au programme européen COSME, réhausse la couverture des risques de crédit à 80% (60% dans le programme initial). Multipliée par trois, l'allocation budgétaire du FEI permettra de garantir plus de 250 millions d'euros de crédits de trésorerie.

Initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2020, puis jusqu'au 30 juin 2021, il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

Près de 230 opérations au 30 juin 2021 ont ainsi été garanties pour un montant moyen de 61 K€.

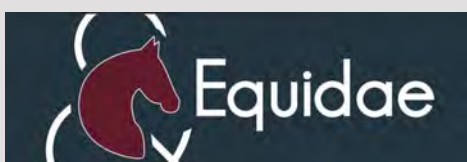


*Margot DURANT et Margaux MILLERON

Margot et Margaux ouvrent en septembre 2020 à Dijon EQUIDAE, une boutique conviviale et chaleureuse où l'on retrouve tout l'équipement du cheval et du cavalier.

Accompagnées par la SIAGI et leur partenaire bancaire, elles ont été les premières à bénéficier de la garantie européenne COSME COVID.

Le crédit, sur 5 ans, a ainsi été garanti par la SIAGI et contre garanti par le FEI pour une couverture optimale de 80%.



FAITS MARQUANTS :

La SIAGI et les Régions face au Covid

Afin d'accompagner et de soutenir les petites entreprises pendant la crise sanitaire, la SIAGI a réaménagé ses conventions avec certains conseils régionaux.

Les partenariats régionaux représentent 12.5% des contrats en partage de risque, et 9% des crédits garantis avec un partenaire co ou contre-garant.

Dès mi-avril, la SIAGI et la Région Normandie ont élargi leurs accords aux activités agricoles, aquacoles et aux activités de pêche. Par ailleurs, la couverture des risques, initialement prévue entre 35% et 70% a été portée, à quote-part égale, jusqu'à 80% pour tous les projets, y compris les prêts de trésorerie.

Enfin, la Région a doté le fonds géré par la SIAGI d'un nouvel abondement à hauteur de 560 000 €, portant le fonds à 1 010 000 €.

Les accords avec les Régions Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire ont également été révisés. Au total, 250 projets ont été soutenus dans ces 4 régions et 310 en incluant les Régions Centre-Val-de-Loire et Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Monsieur André TESSON est l'un des 39 entrepreneurs soutenus grâce à la Région Normandie. Il a ainsi pu financer, à l'été 2020, le « No Comment », bateau de pêche nécessaire à son activité.



Participations aux actions publiques

● Engagée aux côtés du Ministère de la Cohésion des Territoires depuis 2019, la SIAGI a d'ores et déjà garanti plus de 900 prêts au sein de 203 des 222 villes du **programme Action Cœur de Ville**.

Les projets ont concerné en priorité des activités artisanales, notamment Boulangerie, des activités de restauration et de débits de boisson, et des professions libérales.

● La SIAGI a poursuivi sa participation au sein de l'**Observatoire du Financement des Entreprises** lequel a concentré ses travaux sur 2 sujets : d'une part l'accès des TPE/PME aux services bancaires, sujet sur lequel la SIAGI a témoigné sur la garantie de crédit, d'autre part l'analyse des fonds propres des entreprises.

Les 2 rapports seront publiés courant 2021.

● Dans le cadre de la **stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI)** menée par la Banque de France, la SIAGI au travers d'une vidéo, a été amenée à expliciter le rôle de la SIAGI et l'intérêt du recours à la garantie dans l'accès au crédit.

Sollicitée par l'ASF et l'OPCO Atlas, dans l'objectif d'une meilleur attractivité des métiers de la branche, elle a également produit une vidéo-témoignage de 2 salariés présentant les métiers de la SIAGI.



FAITS MARQUANTS :

Lancement du Portail GARANTIEPRO en septembre 2020

1ère étape de la digitalisation de l'Offre de garantie de la SIAGI : la garantie 5/50, et diffusée progressivement dans les réseaux bancaires.

Mélanie SIBON, Conseillère d'affaires professionnelles au Crédit Agricole, nous parle de son expérience utilisateur du portail Garantie Pro actuellement dédié à la Garantie 5/50.

« Ce que j'apprécie en tant qu'utilisateur, c'est la saisie instinctive des données, la possibilité de pouvoir aller chiffrer le coût de la garantie après avoir rentré tous les renseignements de mon client et surtout que ces derniers soient mémorisés.

En effet, une fois les conditions financières précisées, nous avons juste à reprendre le dossier en cours de saisie et joindre notre rapport, notre accord et le bilan/prévisionnel. Cela représente un gain de temps certain".

En 2021, la SIAGI accélère sa transformation digitale : la Garantie Déléguée sera accessible sur le « portail garantie pro » en fin d'année.



Mélanie SIBON –
Conseillère d'Affaires Professionnelles

280 Garanties 5/50 ont été accordées et mises en place en 2020 pour un montant de 7,5 millions d'euros. (auprès de 6 groupes bancaires)

Soutien à la création d'entreprise

Deux circuits pour accéder à la garantie de la SIAGI : en direct via les réseaux bancaires, ou en pré-garantie via les chambres consulaires, les experts-comptables, les courtiers ou les franchiseurs.

La SIAGI actionne et adapte son offre et son intervention aux porteurs de projet, à leur profil, aux caractéristiques de leur demande de financement.

Félix HAMELOT et Mathieu LE CORNEC ont créé HOROLAJ en octobre 2020, leur atelier d'horlogerie en plein cœur de Rennes.

Présentés par un courtier partenaire, ils ont reçu l'accord de garantie de la SIAGI en amont des rendez-vous avec les banques et c'est en toute confiance qu'ils ont échangé et sélectionné leur partenaire bancaire !



Ils ont ainsi bénéficié d'un crédit sur 7 ans et la SIAGI a couvert 20% du risque de crédit.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons notamment examiné les points suivants décrits dans les notes de l'annexe :

- le calcul des pertes latentes sur les garanties accordées et la comptabilisation de provisions pour risques nés et pour risques à naitre attendus, par le débit du fonds mutuel de garantie. La méthode de détermination des pertes latentes prend en compte l'évolution des risques compte tenu du contexte économique (note 2.9.1. des méthodes comptables, note 4/ sur le passif du bilan et note 5/ des informations sur le hors bilan, de l'annexe) ;
- la dotation au fonds pour risques bancaires généraux afin de couvrir le risque éventuel futur d'insuffisance du fonds mutuel de garantie pour couvrir les pertes futures sur les garanties accordées (note 2.4. des méthodes comptables et note 5 des informations sur le passif du bilan de l'annexe) ;
- les méthodes de valorisation des titres d'investissement et des titres de placement (note 2.1 des méthodes comptables et note 2 des informations sur l'actif du bilan de l'annexe) ;
- les titres de participation (note 3/ des informations sur l'actif du bilan de l'annexe).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques :

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article L.823-

16 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rouen, le 19 mars 2021

Le commissaire aux comptes MAZARS
Monique THIBAUT

COMPTES ANNUELS

2020

BILAN

BILAN ACTIF (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, Banques Centrales, CCP	1	0
Créances sur les Etablissements de Crédit et assimilés	63 339	51 118
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 307	83 959
Actions et autres titres à revenu variable	40 902	44 770
Parts dans les entreprises liées	211	436
Immobilisations incorporelles	11	19
Immobilisations corporelles	1 575	1 616
Autres actifs	1 046	286
Comptes de régularisation	136	151
TOTAL de L'ACTIF	189 526	182 355
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements sur titres	2 956	3 519
Engagements d'ordre de la Clientèle	1 143 607	1 057 598
<i>dont réalisés</i>	<i>1 016 902</i>	<i>936 668</i>

BILAN PASSIF (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	873	228
Opérations avec la clientèle	18 678	17 525
Autres passifs	2 201	3 369
Comptes de régularisation	0	0
Provisions pour risques et charges	59 638	53 035
Fonds mutuel de garantie	56 475	58 418
FRBG	9 370	8 370
Capitaux propres hors FRBG	42 291	41 410
Capital souscrit	6 595	6 595
Primes d'émission	9 010	9 010
Réserves et Prime de fusion	25 805	22 816
Résultat de l'exercice	882	2 990
TOTAL du PASSIF	189 526	182 355
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de garantie	25 894	11 971

RÉSULTATS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

RÉSULTATS DES DERNIÈRES ANNÉES (en K€)	2020	2019	2018	2017	2016
Capital social	6 595	6 595	6 595	6 595	6 595
Nombre de parts	412 148	412 148	412 148	412 148	412 148
Fonds mutuel de garantie	56 475	58 418	52 104	47 651	42 907
Produit net bancaire (chiffre d'affaires)	10 819	14 318	13 139	13 180	11 410
Résultat net	882	2 990	2 457	1 647	978
Capitaux propres	42 216	41 410	38 420	35 964	34 316
Encours de garanties mises en place au 31/12/N	1 003 411	936 668	854 576	801 188	757 217
Effectif au 31 décembre	82	85	87	85	83
Montant de la masse salariale de l'exercice au compte de résultat	3 401	3 634	3 580	3 551	3 472

BILAN

BILAN ACTIF (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, Banques Centrales, CCP	1	0
Créances sur les Etablissements de Crédit et assimilés	63 339	51 118
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 307	83 959
Actions et autres titres à revenu variable	40 902	44 770
Parts dans les entreprises liées	211	436
Immobilisations incorporelles	11	19
Immobilisations corporelles	1 575	1 616
Autres actifs	1 046	286
Comptes de régularisation	136	151
TOTAL de L'ACTIF	189 526	182 355
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements sur titres	2 956	3 519
Engagements d'ordre de la Clientèle	1 143 607	1 057 598
<i>dont réalisés</i>	<i>1 016 902</i>	<i>936 668</i>

BILAN PASSIF (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	873	228
Opérations avec la clientèle	18 678	17 525
Autres passifs	2 201	3 369
Comptes de régularisation	0	0
Provisions pour risques et charges	59 638	53 035
Fonds mutuel de garantie	56 475	58 418
FRBG	9 370	8 370
Capitaux propres hors FRBG	42 291	41 410
Capital souscrit	6 595	6 595
Primes d'émission	9 010	9 010
Réserves et Prime de fusion	25 805	22 816
Résultat de l'exercice	882	2 990
TOTAL du PASSIF	189 526	182 355
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de garantie	25 894	11 971

RÉSULTATS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

RÉSULTATS DES DERNIÈRES ANNÉES (en K€)	2020	2019	2018	2017	2016
Capital social	6 595	6 595	6 595	6 595	6 595
Nombre de parts	412 148	412 148	412 148	412 148	412 148
Fonds mutuel de garantie	56 475	58 418	52 104	47 651	42 907
Produit net bancaire (chiffre d'affaires)	10 819	14 318	13 139	13 180	11 410
Résultat net	882	2 990	2 457	1 647	978
Capitaux propres	42 216	41 410	38 420	35 964	34 316
Encours de garanties mises en place au 31/12/N	1 003 411	936 668	854 576	801 188	757 217
Effectif au 31 décembre	82	85	87	85	83
Montant de la masse salariale de l'exercice au compte de résultat	3 401	3 634	3 580	3 551	3 472

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits et charges d'exploitation en K€	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	1 032	1 164
Commissions (Produits)	27	0
Commissions (Charges)	-334	-251
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-219	156
Autres produits d'exploitation bancaire	10 388	13 267
Autres charges d'exploitation bancaire	-1	-18
Produit net bancaire	10 894	14 318
Charges générales d'exploitation	-7 993	-8 791
<i>dont charges de personnel</i>	<i>5 401</i>	<i>6 028</i>
<i>dont participation et forfait social</i>	<i>0</i>	<i>392</i>
<i>dont frais administratifs</i>	<i>2 591</i>	<i>2 763</i>
Dotations aux amortissements & Provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	-90	-99
Résultat brut d'exploitation	2 811	5 428
Résultat d'exploitation	2 811	5 428
Résultat courant avant impôts	2 811	5 428
Résultat exceptionnel	0	6
Impôts sur les bénéfices	-930	-1 944
Dotation/reprise FRBG	-1 000	-500
RÉSULTAT NET	882	2 990

VARIATION DU FONDS DE GARANTIE

VARIATION DU FONDS DE GARANTIE (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Fonds de garantie encaissés dans l'année	7 757	9 359
Fonds de garantie remboursés contractuellement	-66	-74
Fonds de garantie créances prescrites	-41	-41
Contentieux décaissés	-4 848	-9 588
Réalisation de garantie sur dossiers décaissés	110	154
Produits financiers	2 119	2 457
Moins values latentes sur actifs financiers année N	-439	-471
Reprise sur moins values latentes sur actifs financiers année N-1	471	880
Frais de contre-garantie	-314	-199
Divers (prov. FEI et frais sur incidents)	-5	0
VARIATION DU FONDS DE GARANTIE	4 744	2 476
SOLDE	116 318	111 573
Fonds de garantie échus	-278	-161
Pertes latentes sur risques nés	-51 124	-52 995
Pertes latentes sur risques à naître	-8 440	
SOLDE NET DU FONDS DE GARANTIE	56 475	58 418

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



SIAGI



Garantie SIAGI



SIAGI

Crédits photos : René HENRI ROSSEEL, X...

Société de caution mutuelle des entreprises de proximité

Société de Financement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
2, rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 PARIS

Tel: +33 (0)1 48 74 54 00

<https://www.siagi.com/>



Garantir l'accès au crédit